

UNIDROIT 2002
Étude LXV - Bourses: Exéc. 14
(original: français)

U n i d r o i t

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES

COMPTE RENDU D'EXECUTION

POUR L'EXERCICE 2002

Rome, novembre 2002

I – Références

Le Programme de bourses de recherches d'UNIDROIT, qui se situe dans le cadre du sujet de la coopération juridique, est inscrit au Programme de travail depuis le triennium 1993-1995, et a été régulièrement confirmé par l'Assemblée Générale dans les Programmes de travail successifs d'UNIDROIT. Un bilan de sept années d'activité réalisé par le Secrétariat en 2000¹ a permis d'évaluer l'intérêt de ce Programme tant du point de vue des bénéficiaires qu'au regard des retombées positives institutionnelles. Dans ces conditions, le Conseil de Direction (79^{ème} session, Lisbonne, 10 – 13 avril 2000) a recommandé son développement, et conformément à sa recommandation, l'Assemblée Générale (54^{ème} session, 30 novembre 2000) a entériné la proposition de la Commission des Finances qu'une allocation supplémentaire lui soit allouée, consistant dans l'affectation (approuvée au cas par cas) d'un montant maximal de Lit. 30.000.000 provenant d'éventuels excédents budgétaires de l'exercice financier précédent.

La mise en œuvre du Programme est placée sous la supervision du sous-comité des bourses constitué au sein du Conseil de Direction. A sa réunion annuelle, le sous-comité est saisi d'un compte rendu annuel d'exécution présenté par le Secrétariat, des rapports de recherches des boursiers et des candidatures présentées pour l'exercice successif. Le contenu du Programme de recherches (qui a fait l'objet de la publicité en vue de la présentation des candidatures pour 2002-2003) est présenté dans une brochure – accessible sur le site Internet d'Unidroit – qui est reproduite en ANNEXE I.

II – Réalisations et financements

Depuis le lancement du programme en 1993, jusqu'à fin 2001, un total de 93 personnes provenant de 40 pays différents ont bénéficié du programme de bourses de recherches d'UNIDROIT. En 2002, 16 chercheurs ont été accueillis provenant de 14 pays (voir la liste en ANNEXE II) qui ont été sélectionnés par le Sous-comité des bourses du Conseil de Direction (80^{ème} session, Rome, 17-19 septembre 2001), ou acceptés par le Secrétaire Général en vertu du Règlement des bourses, compte tenu des financements disponibles.

Le montant total des financements disponibles en 2002 s'est élevé à 48.909 € : la part d'UNIDROIT (31,67 %) a consisté dans l'allocation budgétaire annuelle (Chapitre 11), ainsi que d'un apport de 5.164 € provenant des surplus budgétaires de 2001 (conformément à la décision de l'Assemblée générale susmentionnée à 54^{ème} session de 2000). La part des donateurs extérieurs (**Gouvernements de la Corée**, de la **Finlande**, de la **France** et pour la première fois, du **Gouvernement de la République populaire de Chine (MOFTEC)**) a été de 68,32%. Plusieurs chercheurs ont en outre pu obtenir directement des financements partiels ou totaux, suivant en cela les recommandations du Secrétariat.

Les conclusions sommaires de recherches des bénéficiaires portent amplement témoignage du profit qu'ils ont retiré de leur opportunité de recherches (étant entendu que ces rapports sont de nature descriptive et ne constituent pas le fruit scientifique du séjour de recherche, celui-ci – sous la forme d'articles, thèses, livres etc. – parvenant souvent plusieurs mois ou années après le retour du chercheur dans son pays). Par ailleurs, l'Institut a particulièrement tiré avantage des nouveaux liens instaurés qui devraient avoir des retombées institutionnelles concrètes : plusieurs chercheurs ont été commissionnés par leur gouvernement en vue de réformes législatives, tandis qu'un chercheur a

¹ Voir le document du Secrétariat au Conseil de Direction, UNIDROIT 2000, C.D. (79) 14 et ainsi que UNIDROIT 2000, Etude LXV - Doc. 13. "Programme de bourses de recherches pour juristes (universitaires, fonctionnaires du gouvernement, juges et praticiens) provenant de pays en développement ou en transition économique - Evaluation de sept ans d'activité: 1993 - 1999)".

ouvert la voie à une coopération institutionnelle avec l'OHADA, qui a demandé à UNIDROIT son assistance technique pour l'élaboration d'un Acte uniforme sur les contrats basé sur les *Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international*. Enfin, le *Congrès Anniversaire d'UNIDROIT* (27-28 septembre 2002) a vu la participation d'un grand nombre d'anciens boursiers d'UNIDROIT qui continuent de servir de relais à UNIDROIT dans leurs pays.

III – Candidats et bénéficiaires

Le Secrétariat fournit une publicité concernant l'existence du programme auprès des Gouvernements et des institutions (universitaires essentiellement) potentiellement intéressées dans les différents pays. Le Programme de bourses de recherches y est clairement exposé comme s'intégrant dans le cadre plus large de la structure qu'offre UNIDROIT comme centre de recherches en droit uniforme, et comme lieu d'élaboration d'instruments internationaux.

Il est ici le lieu d'indiquer l'initiative du Secrétariat de concorder avec des institutions nationales universitaires ou de recherche des bourses conjointes conformément aux objectifs de chaque institution. De tels accords ont d'ores et déjà été conclus avec la *Universidad Argentina de la Empresa*, Buenos Aires, Argentine (la première bourse conjointe ayant été accordée en 2002), et avec le *European Center for Peace and Development (ECPD) Postgraduate School in International Business Law*, Belgrade, Yougoslavie.

L'allocation des bourses par le Secrétariat suit strictement les conditions posées dans chaque cas par les donateurs, ainsi que les recommandations formulées par le sous-comité des bourses. Quant aux critères destinés à orienter le classement des candidats, on rappellera les critères suivants indiqués par le sous-comité des bourses, à sa session tenue en avril 1999 :

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.

IV – Perspectives

Le Programme de bourses de recherches passe le seuil des dix années de mise en œuvre. Il s'est affirmé à la fois comme un moyen efficace de coopération juridique et comme instrument de promotion des activités d'UNIDROIT. Mettant à profit son fonds documentaire particulièrement riche dans les matières du droit privé international et comparé, grâce aux ressources financières modestes que lui consacre le budget général d'Unidroit renforcées par l'apport essentiel des donateurs extérieurs, UNIDROIT poursuit sa mission statutaire « d'étudier les moyens d'harmoniser et de coordonner le droit privé entre les Etats ou entre les groupes d'Etats et de préparer graduellement l'adoption par les divers Etats d'une législation de droit privé uniforme » (Statut organique

d'UNIDROIT, article premier). Le rôle des chercheurs des pays en développement et en transition économique vient à démultiplier l'action du Secrétariat dans l'intérêt de leurs pays d'origine.

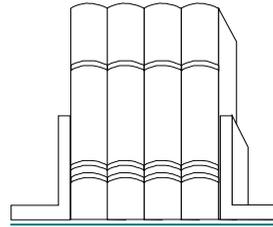
Le Secrétariat saisit cette occasion pour exprimer ses vifs remerciements aux donateurs pour leur soutien, et rappelle son souci constant de donner aux fonds disponibles un emploi rationnel et transparent. Si l'expérience acquise et les dimensions du programme facilitent maintenant sa gestion, il importe de souligner qu'il serait extrêmement utile que les engagements financiers couvrent des périodes biennales – ce qu'a accepté de faire les Gouvernements de Corée et de Chine, qui sont ici particulièrement remerciés. On rappellera que les chercheurs sont autant que possible invités à prendre en charge leurs frais de voyage, personnellement ou par le biais de leur institution d'origine, et à identifier des sources complémentaires de financement. Un compte rendu financier détaillé relatif à chaque financement, ainsi que les rapports et conclusions de recherches des bénéficiaires est fourni à part à chaque donateur.

On ne peut dans ce contexte que pourra dans ce contexte se réjouir de l'importance accordée au Programme de bourses par le Conseil de Direction et entérinée par l'Assemblée Générale à sa session susmentionnée de l'an 2000, et du soutien que lui fournissent tant les donateurs fidèles que les nouveaux partenaires. A cet égard, une mention particulière doit être faite de la décision de l'*Aviation Working Group* d'apporter un soutien au Programme en 2002, en allouant une bourse de recherche pour la promotion de la Convention relative aux matériels d'équipement mobiles et du Protocole aéronautique adoptés au Cap en novembre 2001.

UNIDROIT

Institut International pour l'Unification du Droit Privé

2003 / 2004



La **Bibliothèque** d'UNIDROIT contient près de 250.000 ouvrages et 390 périodiques juridiques vivants, dans un grand nombre de matières du droit privé (droit commercial, droit international, droit international privé), concernant les principaux systèmes juridiques. La bibliothèque est également dépositaire des documents d'un grand nombre d'agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Une plus grande disponibilité de documentation existe dans les domaines de prédilection d'UNIDROIT, et ceux dans lesquels l'organisation a procédé à des travaux d'unification. Les personnes dont les recherches correspondent à ces domaines verront donc leur demande accueillies en priorité.

Domaines de recherches:

Droit uniforme (en général, régional, interne) • Opérations commerciales internationales: contrats en général (ex: les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international) et contrats spécifiques (vente, affacturage, crédit-bail, franchisage, représentation, opérations garanties etc.) • Droit des transports • Droit du tourisme • Responsabilité civile • Droit de la famille • Résolution des différends • Droit des biens culturels • Droit international privé et de la procédure • Marchés de capitaux.

Séjours de recherches

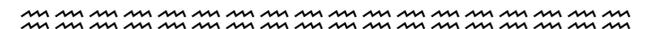
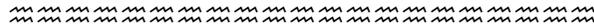
La bibliothèque d'UNIDROIT est une source reconnue de documentation dans les domaines du droit commercial, du droit privé comparé, du droit international privé, qui accueille des juristes de tous pays désireux de faire des recherches individuelles. Peuvent être intéressés des professeurs confirmés d'université, des étudiants de troisième cycle ou d'études post-doctorales, ou encore des praticiens, notamment des fonctionnaires, engagés dans les processus de réforme législative. Les chercheurs ont aussi l'opportunité de tirer avantage des activités courantes de l'organisation internationale, et des contacts avec les experts qui y participent. Priorité est accordée aux personnes dont les thèmes de recherche sont en rapport avec les activités passées ou en cours de l'organisation.

Conditions d'admission

Une demande motivée doit être adressée au Secrétaire Général, indiquant le domaine de recherches et la période de séjour souhaitée. Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais est indispensable. UNIDROIT n'est pas en mesure de fournir d'assistance financière, ni en principe d'assistance logistique, pour les chercheurs venant de façon individuelle. Cependant une lettre d'acceptation pourra être délivrée afin de faciliter les demandes de soutien auprès d'institutions universitaires ou autres dans les pays d'origine.

Unidroit est largement connu des spécialistes du droit privé international pour son œuvre de pionnier dans le domaine de l'unification et de l'harmonisation juridique. Un grand nombre des instruments et des études élaborés au sein d'UNIDROIT ont constitué la base de ce qui est aujourd'hui le droit positif uniforme dans les relations internationales pour un grand nombre de pays du monde.

Parallèlement à la préparation d'instruments de droit uniforme, UNIDROIT s'efforce de développer l'information et la recherche dans les domaines du droit privé. Il est aussi résolument engagé dans la coopération juridique avec les pays en développement et en reconversion économique.



Bourses de recherches pour des juristes de pays en développement ou en reconversion économique

Objet

Unidroit sélectionne chaque année dans des pays en développement ou en reconversion économique, un certain nombre de bénéficiaires de bourses de recherches financées pour l'essentiel par des donateurs extérieurs, d'une durée moyenne de deux à quatre mois. Le montant de la bourse couvre selon les cas la totalité ou une partie des dépenses du séjour à Rome, tandis que les frais de voyage demeurent en règle générale à la charge des participants. La coopération entre UNIDROIT et d'autres institutions de formation et de recherches dans des domaines connexes permet d'organiser un nombre limité de séjours de recherches associés.

Conditions d'admission

Un dossier complet doit être adressé au Bureau des bourses d'UNIDROIT (délai de présentation en vue de la prochaine sélection : 31 mars 2003). La demande doit être présentée sur le formulaire qui est envoyé sur demande, ou disponible sur le site Internet d'UNIDROIT:
<http://www.unidroit.org/english/presentation/application.pdf>.

Sélection

Compte tenu des financements disponibles, la sélection des candidats est effectuée par le comité des bourses, ou en son nom par le Secrétaire Général. Plusieurs critères sont pris en compte, notamment le degré de qualification du candidat qui peut être un fonctionnaire de l'administration nationale, un praticien ou un universitaire (niveau doctoral ou post-doctoral), la nature de son projet de recherches au regard de la compétence d'UNIDROIT (avec une préférence accordée aux sujets axés sur le programme de travail de l'organisation), et les applications pratiques potentielles de la recherche dans le pays d'origine. Une attention particulière est portée à des projets qui s'inscrivent dans le cadre de réformes législatives nationales, ou qui visent à promouvoir l'adoption ou la mise en œuvre des instruments de droit uniforme dans les pays d'origine des chercheurs. Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais est indispensable.

Conclusion de la période de recherches

À l'issue de leur séjour, les chercheurs soumettent un rapport en français et/ou en anglais sur leurs recherches à UNIDROIT, dont le contenu est à concorder avec le Secrétaire Général ou le Bureau des Bourses. Les contributions d'un niveau scientifique satisfaisant seront prises en considération en vue d'une éventuelle publication dans la *Uniform Law Review / Revue de droit uniforme* d'UNIDROIT.

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à: UNIDROIT (Programme de recherches), Via Panisperna 28, 00184 Rome, Italie – fax: (39-06) 69 94 13 94 - e-mail: unidroit.rome@unidroit.org - website: <http://www.unidroit.org> - Pour les bourses de recherches: déchargez le formulaire de candidature: <http://www.unidroit.org/english/presentation/application.pdf>

REGLEMENT DU PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT

Article 1

L'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) octroie des bourses pour des périodes de recherches à l'Institut, dans le domaine du droit uniforme et droit privé comparé, à des juristes venant de pays en développement ou des pays opérant une reconversion économique. Les périodes à l'Institut sont organisées dans toute la mesure du possible en liaison avec des périodes passées par les intéressés auprès d'autres institutions (centres de droit comparé, organisations intergouvernementales, centres de formation juridique spécialisés etc., ci-après nommées institutions "associées") de façon à leur permettre d'approfondir des aspects spécifiques de leur recherche, selon la compétence de chaque institution.

Article 2

Le nombre et le montant des bourses octroyées par Unidroit dépend des subventions provenant d'organismes à caractère public ou privé. Les candidats sont encouragés à faire une première recherche de financement dont ils rendent compte lors de la présentation de leur demande de stage.

Article 3

Les demandes indiquent de manière précise l'objet et le but de recherches envisagées, la durée souhaitée du séjour, et sont accompagnées de toute documentation utile (curriculum vitae, lettres de recommandation appropriées, pièces justificatives de recherche de financement).

Article 4

Un comité composé de trois membres du Conseil de Direction (le comité des bourses d'Unidroit) ou selon les cas le Secrétaire Général, décide de l'octroi ou du refus des demandes; la décision n'est pas motivée. Sauf circonstances particulières, la préférence ira à des candidats dont le thème de recherche est destiné à une application pratique répondant à l'objectif statutaire d'Unidroit.

Le comité des bourses ou le Secrétaire Général fixe dans chaque cas le moment et la durée de la bourse, qui en règle générale ne dépasse pas trois mois.

Article 5

Durant leur séjour à Unidroit, les boursiers ont accès au matériel bibliographique et aux installations techniques dans les conditions fixées par le Secrétaire Général.

Les boursiers sont, dans la mesure du possible, intégrés à la vie de l'Institut, et peuvent être le cas échéant invités à fournir une aide appropriée au Secrétariat d'Unidroit dans leur domaine de compétence.

Article 6

Unidroit coopère avec les institutions associées pour organiser de façon concertée un programme associé de séjours de recherches mais Unidroit et les institutions associées sont seuls compétents concernant toute question en rapport avec le séjour passé en leur sein.

Article 7

À l'issue de l'ensemble de leur séjour, les boursiers soumettent au comité des bourses d'Unidroit un bref rapport sur leur période de recherches à Unidroit et, s'il y a lieu, au sein de l'institution associée. Le cas échéant ils remettent un exemplaire de leur travail de recherches à la bibliothèque d'Unidroit.

**UNIDROIT SCHOLARSHIPS PROGRAMME – 2002
PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT – 2002**

B02-1	MOGYORO Andras 1975	Hungary	Ph.D. Student, ELTE University of Sciences, School of Law, Budapest; Student Central European University, Budapest	Unidroit (partial funding)	5 Feb. – 30 March (2 months)	The Principle of preservation of contract in international instruments
B02-2	KHAYAT Amina 1969	Morocco	Lecturer, Faculty of Law, Souissi University, Rabat; Official, Ministry of Finance	Gov. Finland	12 March – 12 April (4 semaines)	La loi applicable au contrat commercial international
B02-3	DJORIC Ana 1972	Yugoslavia (Serbia)	Researcher, Institute of Comparative Law and G17 Institute, Belgrad; Ph.D Student (Paris X, France); practising lawyer	Gov. France	27 march – 27 July (4 months)	Le transport international de marchandises
B02-4	QUIROGA LEON Anibal 1957	Peru	Professor, Faculty of Law, Pontificia Universidad Catolica del Peru, Lima; practising lawyer	Gov. Finland (partial funding)	1 May – 31 July (3 months)	Les Principes et Règles Unidroit / ALI relatifs à la procédure civile transnationale (rapport non encore parvenu)
B02-5	LENEVICH Yulia 1974	Russian Federation	Counsellor, Legal Department, Ministry for Economic Development and Trade, Moscow	Unidroit (partial funding)	29 May to 29 July (2 months)	Warehousing contract in international trade
B02-6	KALESNA Katarina 1959	Slovakia	Professor, Faculty of Law, Comenius University, Bratislava	Unidroit	1 July – 11 August (6 weeks)	International Franchising and Competition Law Issues
B02-7	SEROGIN Oleksandr 1977	Ukraina	Assistant Professor of Law, Institute for International Relations - Taras Shevchenko National University of Kyiv	Unidroit	5 July – 31 August (2 months)	Legal Regulation of International Tourist Relations (Ukraine – EU comparative Study)

B02-8	HARDJOWAHONO Bayo Setu 1954	Indonesia	Professor, Catholic University of Parahyangan	Korea	7 Sept-20 Dec 3 months ½	Unidroit Principles and their application in Asia (in progress)
B02-9	Fan Yon 1974	People's Rep. China	Attorney-at-law, Sinobridge law Firm, Beijing	People's Rep. China	July-August 3 months	Cross-Border Mergers and Acquisitions and Merger Control Regulation under EU Legal System
B02-10	ZUO Haicong 1966	People's Rep. China	Assoc. Prof. Int. Economic, Commercial Law, Wuhan Univ.	People's Rep. China	July-August 3 months	Agency Law (in progress)
B02-11	DUAN Donghui 1971	People's Rep. China	Legal Counsel China Construction Bank	People's Rep. China	27 July – 15 Oct. 2 mois ½	Unidroit Principles (in progress)
B02-12	TELEC Ivo 1959	Czech Republic	Professor, Masryk University, Brno Member, Permanent civil law commission	Unidroit	Sept-Oct. 2 months	Franchising and Licensing Law – comparative law (in progress)
B02-13	BABKINA Elena 1974	Belarus	Professeur Assistant, Université d'Etat de Bélarus, Minsk	Gov. France	Sept-Oct. 2 mois	Le droit de l'agence commerciale : aspects de droit international et comparé (en cours)
B02-14	CARRIZO Gustavo	Argentina	Professor, Universidad de la Empresa de Buenos Aires	Gov. Finland (joint scholarship with the Universidad de la Empresa de Buenos Aires)	Sept-Oct. 2 months	Competition law / Mercosur UE compared (in progress)
B02-15	SOKOLOVA Elena 1977	Russian Fed.	Ass. Prof. Moscow State Open University Lawyer at Russian Trade Limited Company "RAESK-AQUA"	Unidroit (joint scholarship with the Swiss Institute of Comparative Law, Lausanne)	Sept-Oct. Unidroit Nov-Dec. SICL (2 mois + 2 mois)	Factoring and law of credit : international instruments (in progress)
B02-16	DAUGAUX-KOUASSI Blaise	Côte d'Ivoire	Professeur assistant, Université d'Abidjan	(UNIDA - ad personam)	Oct-Nov	Intégration juridique en Afrique francophone – aspects de droit privé

- end -